

## **CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION CITY PASS GOLFE DU MORBIHAN VANNES**

Edition au 13/01/2020

*L'utilisation d'un City Pass Golfe du Morbihan Vannes suppose l'adhésion sans restriction ni réserve du détenteur du City Pass aux conditions générales d'utilisation notifiées ci-après.*

### ***DISPOSITIONS GENERALES***

Le City Pass Golfe du Morbihan Vannes est un dispositif mis en place par L'Office de tourisme Golfe du Morbihan Vannes Tourisme ayant siège quai Tabarly 56000 VANNES, Organisme de tourisme inscrit au registre des opérateurs de voyages et de séjours : IMO 56130003 SIRET : 789 660 784 00024 – APE : 7990 Z – TVA Intracommunautaire : FR 58789660784.

Les présentes conditions générales d'utilisation sont visibles et consultables au comptoir de l'Office de Tourisme ou sur les pages du site internet [www.citypass.bzh](http://www.citypass.bzh).

### ***ARTICLE 1 – DESCRIPTIF***

Le City Pass Golfe du Morbihan Vannes, véritable passeport pour les sites incontournables de l'ensemble du territoire, est une carte équipée de la technologie sans contact, numérotée et unique. Il permet aux visiteurs d'accéder à de nombreuses activités et de bénéficier de nombreux avantages, en offrant un droit d'accès unique gratuit ou à prix réduit, pour une durée de 24, 48 ou 72 heures aux conditions mentionnées ci-après. La liste détaillée des sites inclus est remise lors de l'achat et disponible sur le site internet [www.citypass.bzh](http://www.citypass.bzh).

### ***ARTICLE 2 - OBJET ET DURÉE D'APPLICATION***

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions et modalités d'utilisation du City Pass Golfe du Morbihan Vannes. Elles complètent les [conditions générales de vente](#) du partenaire vendeur. La commande, implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux conditions générales de vente du partenaire vendeur et aux conditions générales d'utilisation du City Pass Golfe du Morbihan Vannes.

Les présentes conditions générales s'appliquent à compter de leur acceptation et jusqu'à la date d'expiration du City Pass Golfe du Morbihan Vannes. A compter de sa date de réservation, chaque City Pass Golfe du Morbihan Vannes est déterminé pour une utilisation avant le 30 décembre 2020, il ne pourra en aucun cas être prolongé après la date d'échéance de la carte. Toute réservation est ferme et définitive. Les présentes conditions générales sont valables à compter du 13/01/2020. Cette édition annule et remplace les versions antérieures.

### ***ARTICLE 3 - CONDITIONS D'UTILISATION***

#### **→ ACTIVATION**

Le City Pass Golfe du Morbihan Vannes sera activé dès la première validation dans l'une des activités incluses sur présentation de la carte au site partenaire. Il est valable 24, 48 ou 72 heures consécutives selon la durée de votre carte, à compter de la première utilisation.

Attention : la validité est différente pour le ticket de transport : le Pass Journée Kicéo valable seulement 1 jour sur l'ensemble du réseau de transport Kicéo.

#### **→ UTILISATION**

Avant chaque visite, le détenteur doit présenter obligatoirement le City Pass Golfe du Morbihan Vannes pour valider son accès auprès du site partenaire concerné. Il est invité à prendre connaissance au préalable des conditions d'accès et d'ouverture des sites, certaines activités étant saisonnières, dépendantes de la météo, d'accès limité en nombre, ou nécessitant une réservation préalable, etc. Toutes les informations pratiques et les conditions d'accès relatives à chaque site et activité inclus sont disponibles sur le site [www.citypass.bzh](http://www.citypass.bzh). Le site partenaire peut demander la présentation d'une pièce d'identité correspondant à la tranche d'âge du CITY PASS enfant. Le City Pass Golfe du Morbihan Vannes n'est pas un billet coupe-file. Il n'inclut ni la disponibilité ni l'accès aux éventuelles animations proposées par les sites (sauf mentions contraires). La fermeture ponctuelle d'un des sites partenaires ne pourra en aucun cas entraîner le remboursement d'un City Pass Golfe du Morbihan Vannes en cours et, l'office de tourisme Golfe du Morbihan Vannes Tourisme ne peut, en aucun cas, être tenu pour responsable. Les horaires d'ouverture de chaque site partenaire sont sous la responsabilité du site lui-même et sont indiqués sur [www.citypass.bzh](http://www.citypass.bzh). Les City Pass Golfe du Morbihan Vannes utilisés ou vendus lors des mois d'octobre, novembre, décembre, janvier, février et mars font l'objet d'une information particulière au client de la part de l'office de tourisme Golfe du Morbihan Vannes Tourisme, compte tenu des fermetures annuelles de certains sites. Ces fermetures ne pourront en aucun cas entraîner le remboursement d'un City Pass Golfe du Morbihan Vannes et, l'office de tourisme Golfe du Morbihan Vannes Tourisme ne peut, en aucun cas, en être tenu pour responsable.

Le plan/guide qui accompagne le City Pass Golfe du Morbihan Vannes n'est pas un document contractuel. Il peut contenir des erreurs dont l'office de tourisme Golfe du Morbihan Vannes Tourisme ne saurait être tenue pour responsable. En cas de non-respect des obligations contractuelles ou en cas de force majeure, l'office de tourisme Golfe du Morbihan Vannes Tourisme se réserve le droit de mettre fin au partenariat qui la lie à un site partenaire et à en retirer les prestations de visite concernées de l'offre du City Pass Golfe du Morbihan Vannes, sans que le détenteur puisse préjuger d'aucun recours en réparation pour dommages éventuellement subis ou se prévaloir d'aucun remboursement ou quelconque indemnité.

Le City Pass Golfe du Morbihan Vannes n'est ni échangeable, ni remboursable en cas de vol, de perte, de non utilisation totale ou partielle, de détérioration ou encore du fait de la fermeture ou indisponibilité exceptionnelle d'un site partenaire. En cas de dysfonctionnement technique du City Pass Golfe du Morbihan Vannes empêchant la validation du passage lors de l'accès à un site partenaire, le détenteur peut se présenter auprès d'un des offices de tourisme Golfe du Morbihan Vannes Tourisme de son choix pour échanger son City Pass, étant entendu que les données de la carte défaillante (date de fin de validité, jour(s) d'utilisation restant(s) et passages disponibles) seront reportées sur la nouvelle carte. L'ensemble des droits acquis sur la précédente carte sera répercuté sur la nouvelle au bénéfice du client. Ce dernier ne souffrira donc d'aucun préjudice.

Le client bénéficie des garanties légales :

- Garanties légales de conformité (article L. 211-4 et suivants du Code de la Consommation)
- Garanties des vices cachés (article 1641 du Code Civil)
- Garanties biennales (article 1792-3 du Code Civil) et ce sur le City Pass Golfe du Morbihan Vannes et le droit d'utilisation qui en découle comme explicité ci-dessus.

#### **ARTICLE 4 - TARIFS JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2020**

Prix forfaitaire incluant une entrée, gratuite ou à prix réduit suivant la durée de validité du pass et l'âge du porteur (le tarif enfant s'applique aux enfants âgés de 4 ans à 10 ans révolus. À compter du jour anniversaire de ses 11 ans, l'enfant est considéré comme un adulte).

Le prix du City Pass Golfe du Morbihan Vannes n'inclut pas l'accès aux expositions temporaires et animations spécifiques des sites partenaires (sauf mention spéciale).

##### **PASS 72 HEURES ADULTE**

Le prix de vente est : 44 €

La durée de validité est de : 72 heures

Le bénéficiaire est un adulte

##### **PASS 48 HEURES ADULTE**

Le prix de vente est : 34 €

La durée de validité est de 48 heures.

Le bénéficiaire est un adulte

##### **PASS 24 HEURES ADULTE**

Le prix de vente est : 24 €

La durée de validité est de 24 heures.

Le bénéficiaire est un adulte

##### **PASS 72 HEURES ENFANT**

Le prix de vente est : 22 €

La durée de validité est de : 72 heures

Le bénéficiaire est : un enfant entre 4 et 10 ans

##### **PASS 48 HEURES ENFANT**

Le prix de vente est : 15 €

La durée de validité est de 48 heures.

Le bénéficiaire est : un enfant entre 4 et 10 ans

##### **PASS 24 HEURES ENFANT**

Le prix de vente est : 12 €

La durée de validité est de 24 heures

Le bénéficiaire est : un enfant entre 4 et 10 ans

Le City Pass Golfe du Morbihan Vannes est réservé à la clientèle individuelle. Au-delà de 7 personnes, l'accès aux sites partenaires n'est pas garanti.

Tarifs et conditions spécifiques pour tout achat groupé, agences, professionnels, associations, comités d'entreprises, etc.

Se renseigner auprès de Marie-Odile ROBINO Tél : 02 97 54 57 23 Mail : groupes@golfedumorbihan.bzh

#### **ARTICLE 5 - ABSENCE D'UN DROIT DE RÉTRACTATION**

Conformément aux dispositions de l'article L.121-21-8 du Code de la Consommation, le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations « de services d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée ». En conséquence, aucune faculté de rétractation n'est offerte au client à compter de la date d'achat.

#### **ARTICLE 6 - DONNÉES PERSONNELLES**

Conformément à la Loi N° 78-17 du 6 janvier 1978, l'utilisateur du CITY PASS dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent. Il peut l'exercer en adressant un courrier électronique à : [citypass@golfedumorbihan.bzh](mailto:citypass@golfedumorbihan.bzh) ou par écrit à l'office de tourisme Golfe du Morbihan Vannes Tourisme, Quai Tabarly 56000 VANNES.

Les informations et données sont conservées par l'office de tourisme Golfe du Morbihan Vannes Tourisme et le revendeur du City Pass Golfe du Morbihan Vannes à des fins de sécurité, dans le respect des obligations légales et réglementaires. Ces données peuvent être utilisées par l'office de tourisme Golfe du Morbihan Vannes Tourisme dans le cadre de l'exploitation statistique du City Pass Golfe du Morbihan Vannes et de prospection commerciale.

#### **ARTICLE 7 : RÉCLAMATION ET LITIGES**

L'office de tourisme Golfe du Morbihan Vannes Tourisme qui offre à un client des prestations est l'unique interlocuteur de ce client et répond devant lui de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions d'utilisation. L'office de tourisme Golfe du Morbihan Vannes Tourisme ne peut être tenu pour responsable de cas fortuits, des cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement de la prestation. Toute réclamation relative à l'inexécution ou à la mauvaise exécution du contrat doit être adressée à l'office de tourisme Golfe du Morbihan Vannes Tourisme, seul compétent pour émettre une décision sur les litiges, sous 8 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception. Tout litige portant sur l'application des présentes conditions générales sera de la compétence exclusive du tribunal du Chef-lieu du département de l'office de tourisme Golfe du Morbihan Vannes Tourisme.

Les différentes versions des conditions générales d'utilisation sont archivées sous format PDF et papier par l'office de tourisme Golfe du Morbihan Vannes Tourisme. Le détenteur d'un City Pass Golfe du Morbihan Vannes peut faire une demande à [citypass@golfedumorbihan.bzh](mailto:citypass@golfedumorbihan.bzh) pour accéder aux différentes version. La version des conditions générales d'utilisation qui prévaudra est celle qui sera en ligne sur [www.golfedumorbihan.bzh](http://www.golfedumorbihan.bzh) au moment de l'achat. Les présentes sont soumises à la loi française.



J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation et je déclare sur l'honneur avoir reçu la carte City Pass Golfe du Morbihan Vannes ainsi que le plan/guide.



**Office de Tourisme Golfe du Morbihan Vannes Tourisme**

Siège social : Quai Tabarly - CS 23921 - 56000 VANNES

Tel : 02 97 54 57 23 - Email : [citypass@golfedumorbihan.bzh](mailto:citypass@golfedumorbihan.bzh)

Organisme local de tourisme immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro IMO 56130003